



► **Compte rendu des travaux**

6C

Conférence internationale du Travail – 110^e session, 2022

Date: 7 juillet 2022

Séance plénière

Résultats des travaux de la Commission
chargée de la discussion récurrente: Emploi

Table des matières

| | Page |
|--|-------------|
| Présentation et discussion des résultats des travaux de la Commission chargée de la discussion récurrente: Emploi | 3 |
| Conclusions concernant la troisième discussion récurrente sur l'emploi: Adoption | 21 |
| Résolution concernant la troisième discussion récurrente sur l'emploi: Adoption | 22 |

Samedi 11 juin 2022, 14 h 30

Président: M. Moroni

Présentation et discussion des résultats des travaux de la Commission chargée de la discussion récurrente: Emploi

Le Président

(original espagnol)

Je vous souhaite la bienvenue à cette treizième séance plénière de la 110^e session de la Conférence internationale du Travail.

Aujourd'hui, nous allons examiner et adopter les résultats des travaux de la Commission chargée de la discussion récurrente sur l'emploi, c'est-à-dire la résolution proposée et les conclusions présentées par la commission, qui figurent dans le *Compte rendu des travaux, n° 6A*. Le rapport sur les travaux de la commission fait l'objet du *Compte rendu des travaux, n° 6B*.

J'ai le plaisir d'accueillir les membres du bureau de la commission, à savoir M. Gómez Ruiloba (Panama), président, M. Ricci Muadi (Guatemala), qui remplace M. Kyriazis (Grèce), vice-président employeur, et M. Dimitrov (Bulgarie), vice-président travailleur; ainsi que M. Blackman (Barbade), rapporteur de la commission.

Je donne tout d'abord la parole à M. Blackman afin qu'il nous présente un résumé des travaux de la commission. Les membres du bureau prendront ensuite la parole chacun à leur tour.

M. Blackman

Rapporteur de la Commission chargée de la discussion récurrente: Emploi

(original anglais)

J'ai l'insigne honneur de présenter à la Conférence, pour adoption, les résultats des travaux de la Commission chargée de la discussion récurrente: Emploi, à savoir la résolution proposée et les conclusions concernant la troisième discussion récurrente sur l'emploi. Ces conclusions sont le fruit du ferme engagement de la commission à atteindre ses objectifs, de son approche tripartite et du travail considérable qu'elle a accompli pendant onze jours. C'est exact, onze jours. Nous avons tenu 14 séances plénières et le groupe de rédaction a tenu séance pendant deux très longues journées. Nos débats ont été extrêmement riches et intéressants et, en dépit d'opinions et d'avis parfois divergents, nous sommes parvenus à trouver un terrain d'entente, dans le véritable esprit du dialogue social qui est une caractéristique fondamentale de cette institution.

Notre commission n'aurait pu mener à bien sa mission sans l'habile direction de son président, M. Gómez Ruiloba (Panama), et la détermination des deux vice-présidents, M. Kyriazis et M. Dimitrov, des représentants des groupes gouvernementaux régionaux et des États Membres à parvenir à un consensus. Je souhaite remercier tous les membres de la commission, qui ont parfois travaillé jusqu'à une heure très tardive, pour leur engagement et leurs contributions constructives. J'adresse également mes remerciements aux membres du groupe de rédaction, qui ont soumis à l'examen de la commission un projet de conclusions reflétant leurs délibérations. Je salue aussi les efforts déployés par le Bureau pour aider la commission à mener à bonne fin la mission qui lui était confiée.

Le rapport soumis à la Conférence pour examen contenait un ensemble de questions complet et orienté vers l'avenir. J'ajouterai que la compétence et le dévouement du secrétariat ont été vraiment précieux pour nos travaux. Je souhaite remercier particulièrement le représentant du Secrétaire général, M. Oumarou, le représentant adjoint du Secrétaire général, M. Lee, et tout le personnel du secrétariat. Je pense qu'ils méritent d'être salués.

La Déclaration sur la justice sociale demeure une éloquente réaffirmation des valeurs de l'OIT et du rôle essentiel que joue l'Organisation dans la réalisation de la justice sociale à travers les quatre objectifs stratégiques, qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement, à savoir l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les principes et droits fondamentaux au travail. Cette discussion récurrente, qui s'inscrivait dans le cadre du suivi de la Déclaration sur la justice sociale, était la troisième qui soit consacrée à l'objectif stratégique de l'emploi. Nos débats ont été enrichis par les orientations centrées sur l'humain que l'OIT a données dans sa Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail et son Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19. Ils ont aussi fait fond sur les conclusions de différentes discussions que la Conférence a tenues depuis la dernière discussion récurrente sur l'emploi en 2014, notamment les plus récentes sur la protection sociale, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, et les inégalités.

J'aimerais à présent aborder les présentes conclusions concernant la troisième discussion récurrente sur l'emploi qui vous sont soumises pour adoption, et vous présenter certains aspects essentiels de leurs dispositions de fond. Les conclusions s'ouvrent sur une première partie consacrée au contexte et aux défis. Nous sommes convenus que certains progrès, fussent-ils inégaux, ont été réalisés dans le domaine de l'emploi depuis la dernière discussion récurrente en 2014. Mais, et c'est un «mais» important, la crise du COVID-19 et le récent enchaînement de crises économiques et géopolitiques ont réduit à néant une grande partie de ces avancées. Malheureusement, le travail décent pour tous n'est toujours pas une réalité. Cette discussion était donc particulièrement opportune et utile, et la commission avait la tâche importante de fournir des orientations à l'OIT, tout en réaffirmant le mandat de celle-ci et son rôle de chef de file dans le domaine de l'emploi.

La deuxième partie des conclusions expose certains principes directeurs pour une politique de l'emploi cohérente, globale et intégrée dans un monde qui évolue rapidement. Nombre des principes directeurs exposés lors de la discussion récurrente sur l'emploi de 2014 demeurent aujourd'hui plus pertinents que jamais. Il fallait cependant y intégrer de nouvelles réalités, y compris les conséquences des multiples crises et les facteurs qui influent sur l'avenir du travail, tout en veillant à ce que les politiques de l'emploi puissent contribuer à résoudre les problèmes auxquels le marché du travail se heurte depuis longtemps. Les principes directeurs énoncés dans les présentes conclusions soulignent la nécessité urgente d'assurer une reprise qui ne laisse personne de côté ainsi que des processus de transformation structurelle conduisant à des économies écologiquement durables et inclusives. Cela suppose notamment de tenir compte des besoins des travailleurs et entreprises de l'économie informelle. Les principes directeurs mettent en avant l'importance d'un environnement propice aux entreprises durables et visent à garantir que les politiques de l'emploi prêtent attention aux considérations de genre et en tiennent compte. Mais surtout, ils mettent en exergue l'importance que les politiques de l'emploi soient fondées sur un dialogue social solide et le tripartisme au stade de leur formulation, de leur mise en œuvre, ainsi que du suivi de leur application et de leur évaluation.

Dans la troisième partie, les conclusions énumèrent les éléments que les pays devraient envisager de faire figurer dans leurs cadres pour les politiques de l'emploi. Ces éléments sont, entre autres: des politiques macroéconomiques, industrielles, sectorielles, environnementales, commerciales et d'investissement public et privé qui soient favorables à l'emploi et facilitent une transformation structurelle; des politiques visant à protéger les travailleurs durant les périodes de transition et à garantir le respect de leurs droits fondamentaux, un salaire minimum adéquat, la limitation de la durée du travail, et la sécurité et la santé au travail; des politiques favorisant l'entrepreneuriat, la productivité et l'innovation; des politiques en matière de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie; des politiques actives du marché du travail; une plus grande cohésion avec les politiques de protection sociale; et des politiques environnementales, pour n'en citer que quelques-uns.

Étant donné que le dialogue social joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi, la quatrième partie expose la façon dont ce dialogue peut contribuer à la réussite desdites politiques, y compris dans les situations de fragilité où il s'agit d'un outil indispensable pour promouvoir la paix et la résilience.

Enfin, les conclusions fournissent à l'OIT une feuille de route et présentent les domaines dans lesquels le Bureau devrait accroître le soutien qu'il apporte aux États Membres. En résumé, cette cinquième partie vise à garantir que, dans tous les domaines d'action cités dans la troisième partie, le Bureau renforce ses activités de recherche, son appui à la mise en œuvre, ses activités de renforcement des capacités pour les mandants et ses activités en matière normative. Il convient de noter ici qu'une importance particulière est accordée aux axes d'action suivants: *a)* promouvoir des politiques macroéconomiques et sectorielles cohérentes en vue d'une reprise centrée sur l'humain et de la création d'emplois, notamment dans les économies verte, circulaire, numérique et dans l'économie du soin; *b)* renforcer les capacités et les orientations pour le financement des objectifs des politiques de l'emploi; et *c)* assurer une meilleure protection aux travailleurs et la qualité de l'emploi, et lutter contre les inégalités. Les conclusions soulignent qu'à l'échelle mondiale l'OIT doit jouer un rôle de premier plan en matière de politiques de l'emploi, tout en renforçant la cohérence des politiques et ses activités de sensibilisation.

Les conclusions constituent un instrument très riche qui fournit des orientations solides aussi bien aux États Membres qu'au Bureau. Dans la résolution qui les accompagne, il est demandé au Directeur général du BIT de préparer, pour examen par le Conseil d'administration, un plan d'action aux fins de leur mise en œuvre, de porter lesdites conclusions à l'attention des organisations internationales et régionales concernées, d'en tenir compte lors de l'élaboration des futures propositions de programme et budget ainsi que lors de la mobilisation de ressources extrabudgétaires, et de tenir le Conseil d'administration informé au sujet de leur mise en œuvre.

J'ai à présent l'honneur et le privilège de soumettre à la Conférence internationale du Travail, pour adoption, la résolution proposée et les conclusions concernant la troisième discussion récurrente sur l'emploi.

M. Ricci Muadi

Employeur (Guatemala), s'exprimant en remplacement du vice-président employeur de la Commission chargée de la discussion récurrente: Emploi (original espagnol)

Le vice-président employeur de la commission, M. Kyriazis, m'a demandé de vous présenter ses excuses, car il est en route pour rentrer chez lui et ne peut pas être avec nous aujourd'hui. C'est donc moi qui ai l'honneur de m'adresser à vous. Au nom de mon groupe, je

tiens tout d'abord à féliciter le président de la commission, M. Gómez Ruiloba, qui a habilement et patiemment dirigé les débats, en privilégiant toujours la recherche de solutions. Vous avez fait un excellent travail, mon cher César. Je tiens également à remercier M. Dimitrov pour son engagement en faveur de notre objectif commun, à savoir élaborer un texte clair et solide pour la discussion récurrente sur l'emploi. Je salue aussi les contributions des gouvernements, dont les idées et les points de vue reflètent la diversité des approches suivies face aux besoins et aux défis liés aux circonstances nationales et régionales. Dans l'ensemble, et malgré quelques désaccords sur certains points concrets, nous sommes parvenus à un résultat dont nous pouvons être heureux et fiers, car il est issu du dialogue social.

Du fait de la période difficile que nous vivons, les cadres réglementaires et les politiques de l'emploi figurent désormais au premier rang de nos priorités. Il est plus que jamais important que nous prenions des mesures décisives axées sur les résultats. Il est urgent de parvenir à adapter nos politiques à la situation actuelle, aux tendances et à l'évolution dynamique des marchés du travail, d'une manière qui tienne compte des pressions auxquelles la plupart de nos économies demeurent soumises.

L'élaboration de cadres pour des politiques de l'emploi globales, cohérentes et intégrées doit s'appuyer sur des stratégies axées en premier lieu sur l'employabilité. Pour faire face aux tendances et aux changements rapides, aux nouveaux modèles et à l'évolution des mentalités, les politiques de l'emploi modernes doivent être adaptées à l'objectif poursuivi, à savoir la création d'emplois décents et productifs. Pour parvenir au plein emploi productif, nous devons rechercher des solutions d'avenir en faisant preuve de détermination et d'un sens aigu des responsabilités.

Nous ne pouvons adopter une approche fondée sur les droits en matière d'emploi sans nous donner en même temps les moyens de concrétiser ces droits, et sans reconnaître la nécessité d'assurer des conditions propices à la durabilité des entreprises. Il faut certes se fixer comme objectif de parvenir au plein emploi productif, mais de nombreux pays, notamment les pays en développement, auront besoin de temps pour ce faire et seront difficilement en mesure d'y parvenir s'ils ne disposent pas de cadres de politiques qui soient adaptés au contexte national et aux défis structurels, tels que le niveau d'informalité élevé qui existe chez beaucoup d'entre eux ou les difficultés liées à l'éducation ou à l'accès aux technologies.

Des réformes s'imposent, mais la mise en œuvre des cadres stratégiques relatifs aux plans pour l'emploi s'effectuera dans des contextes et à des rythmes différents. Chaque pays doit développer son propre modèle et plan national pour l'emploi et se doter des politiques et des cadres réglementaires qui lui permettront d'améliorer l'employabilité d'une façon cohérente et conforme aux instruments fondamentaux de l'OIT, mais aussi compte tenu de la nécessité de protéger les entreprises durables en tant que principale source d'emplois, surtout les petites et moyennes entreprises (PME), qui comptent pour 90 pour cent du tissu entrepreneurial et fournissent plus de 50 pour cent des emplois à l'échelle mondiale. Dans les pays émergents, les PME de l'économie formelle contribuent à hauteur de 40 pour cent au produit intérieur brut.

Nous devons protéger les entreprises durables, promouvoir la continuité des activités et stimuler l'entrepreneuriat, la productivité et l'innovation. En effet, un environnement favorable à la création d'emplois décents par les entreprises constitue une condition préalable à la réalisation du plein emploi productif. Si l'économie formelle est la principale source de financement, il n'en demeure pas moins essentiel d'adopter une stratégie centrée sur la transition vers l'économie formelle et sur la lutte contre les causes profondes de l'informalité. Tant que, à l'échelle mondiale, plus de 60 pour cent de la main-d'œuvre évoluera dans

l'informalité, il sera impossible d'accomplir des progrès décisifs. Il ne peut y avoir de création d'emplois décents sans une économie prospère portée par des entreprises saines. Nous devons recourir au dialogue social, à des cadres stratégiques adéquats et à des plans nationaux pour l'emploi en vue d'encourager la transition vers l'économie formelle et l'employabilité des travailleurs, en particulier de ceux qui sont vulnérables, comme les femmes, les migrants, les personnes en situation de handicap, les jeunes et les personnes âgées. Il faut s'employer à soutenir les personnes les plus à risque. Il faut également donner davantage de moyens aux femmes et aux jeunes pour rendre les marchés du travail plus inclusifs et résilients. Cependant, il est nécessaire d'éviter les cadres restrictifs, qui compliqueraient la réalisation d'une transition juste vers le travail décent. Dans le même temps, nous devons être conscients de la nécessité de relever les défis actuels sans faire peser une pression excessive sur les entreprises.

Les PME sont l'un des principaux moteurs de nos économies. Si nous ne nous préoccupons pas de leur résilience et de leur durabilité, les efforts déployés pour parvenir au plein emploi productif pour tous seront tout simplement voués à l'échec. Seuls un dialogue social efficace et une bonne gouvernance nous permettront de mettre en place des politiques capables de répondre à l'évolution des réalités. Il faut absolument miser sur des solutions qui préparent les travailleurs et les employeurs au changement et aux perspectives offertes par les transitions professionnelles, et qui soutiennent l'employabilité et la création d'emplois. Dans ce contexte, il reste impératif de coordonner les politiques de l'emploi mises en œuvre sur le marché du travail et les politiques d'inclusion actives en vue de promouvoir le travail décent et la formalisation de l'emploi.

Nous devons mettre à profit les formes de travail nouvelles et diverses, la numérisation et les nouveaux modèles d'entreprise pour bâtir des économies mieux adaptées à un monde du travail qui évolue rapidement. Se concentrer sur les difficultés sans tenir compte des possibilités, c'est risquer de ne pas concevoir des politiques adéquates pour stimuler l'entrepreneuriat, faciliter les transitions professionnelles, favoriser la croissance économique et parvenir au plein emploi productif pour tous. La cohérence des politiques est essentielle pour trouver des solutions à long terme. On ne pourra concevoir des cadres de politiques cohérents, inclusifs et intégrés qu'en assurant la coordination avec d'autres politiques, notamment les politiques éducatives, et en prenant en considération les facteurs qui pèsent sur le potentiel de création d'emplois décents, comme les changements démographiques, la fracture numérique ou le changement climatique. Nous devrions également examiner les meilleures pratiques adoptées par les acteurs qui parviennent à surmonter les difficultés posées par ces changements structurels.

Cependant, force est de reconnaître que les cadres réglementaires mis en place par les pays développés ne seront pas forcément adaptés aux réalités des pays en développement ou des pays les moins avancés. Une réflexion approfondie devra être menée sur la manière d'utiliser tous les moyens disponibles pour renforcer les cadres pour les politiques de l'emploi. Chaque pays ou région devra concevoir sa propre recette et les réformes nécessaires pour une croissance économique durable et la création d'emplois, et devra procéder à un savant dosage des ingrédients disponibles pour réussir à définir son propre cadre d'action et à tracer son chemin vers la durabilité. Chaque pays ou région devra faire le point sur sa situation actuelle, se fixer un cap pour l'avenir et déterminer la manière de l'atteindre.

Pour donner au Bureau des orientations claires et lui permettre d'élaborer des programmes adaptés, efficaces et axés sur les résultats, la commission a dû déterminer dans quels domaines il serait le plus utile d'agir et d'investir des ressources afin d'assurer des conditions dans lesquelles les entreprises pourraient prospérer et continuer de contribuer à un développement

durable et à une croissance économique inclusive, et donc à la création d'emplois décents. Plusieurs grands leviers ont ainsi été recensés, comme des politiques visant à tirer parti des technologies et des possibilités que celles-ci offrent en matière de création d'emplois, des cadres d'éducation et de formation bien plus adaptés et réactifs, la productivité et l'innovation, des mesures d'appui et d'incitation destinées à stimuler l'entrepreneuriat ainsi que des politiques du marché du travail axées sur l'employabilité, la durabilité et la résilience des PME. Toutefois, je dois dire que, dans le cadre de nos débats et de certains points des conclusions, nous n'avons pas toujours mené ces réflexions de la façon la plus équilibrée ni en ayant toujours conscience des multiples incidences de ces politiques sur certains aspects liés à l'emploi.

Nous ne sommes pas parvenus à résister à la tentation d'ouvrir certains débats de fond qui débordaient le cadre de la discussion récurrente et constituaient des sujets plus vastes devant faire l'objet de discussions spécifiques, ou en tout cas d'une discussion générale. Si les présentes conclusions résument en substance les débats exhaustifs qui ont été tenus sur les priorités stratégiques, nous constatons à regret que certains groupes continuent de vouloir utiliser les discussions récurrentes pour préjuger les résultats de débats techniques. Nous regrettons également que certains groupes ou gouvernements s'obstinent à utiliser la discussion récurrente pour promouvoir leurs priorités nationales ou leur idéologie, ce qui sert les intérêts de quelques-uns mais dessert l'intérêt général, qui est d'adopter une approche cohérente pour parvenir au plein emploi productif pour tous. Toutefois, nous espérons que l'OIT utilisera ces conclusions de façon intelligente et cohérente, et notre groupe continuera de faciliter leur mise en œuvre dans l'esprit constructif du tripartisme.

Pour conclure, je tiens à souligner que le tripartisme est essentiel et doit faire partie intégrante de tous les processus décisionnels, qu'il s'agisse de l'élaboration des politiques ou de la conception de stratégies et de réponses globales pour faire face aux défis actuels et futurs. La diversité des contextes nationaux exige un engagement fort de toutes les régions. La vision de chacune d'elles doit être prise en considération afin que nous puissions trouver des solutions adaptées aux besoins des unes et des autres. Le groupe des employeurs reste déterminé à participer de façon constructive à l'élaboration d'un programme pour l'emploi axé sur les résultats et à fournir aux mandants des outils adéquats pour assurer le plein emploi productif et la création d'emplois décents pour tous. Pour finir, j'aimerais remercier le Bureau, en particulier le Directeur général adjoint pour les programmes extérieurs et les partenariats, M. Oumarou, le directeur du Département des politiques de l'emploi, M. Lee, et ses experts, ainsi que, en particulier, M^{me} Pal et les membres de son équipe pour leur professionnalisme et leur profond dévouement au service des travaux de la commission. Le Département des politiques de l'emploi a fait un travail exceptionnel. Je souhaite aussi remercier chaleureusement les autres membres employeurs de la commission et le groupe de rédaction, qui ont contribué avec dévouement et sagesse aux résultats que nous présentons aujourd'hui.

M. Dimitrov

**Vice-président travailleur de la Commission
chargée de la discussion récurrente: Emploi
(original anglais)**

Permettez-moi tout d'abord de remercier le président, mon homologue le vice-président employeur et tous les gouvernements qui nous ont aidés en partageant notre ambition commune et en participant à cet effort collectif pour trouver un consensus. Je tiens aussi à remercier le Bureau qui a travaillé sans relâche pour nous accompagner tout au long de cette discussion difficile. Tous ensemble, nous sommes parvenus à nous accorder sur des conclusions solides qui constitueront dans les années à venir une précieuse feuille de route

dans le domaine des politiques de l'emploi, tant pour les pays que pour l'OIT. Je souhaite également remercier les membres de mon groupe ainsi qu'Evelyn Astor et Marieke Koning, du secrétariat du groupe des travailleurs, et nos collègues du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), Michael Watt et Hilma Mote. Ces conclusions sont le fruit d'un véritable travail collectif.

Je dois dire aussi que cette coopération réussie tient peut-être à ce que le président, le vice-président employeur et moi-même avons tous par le passé fait l'expérience du travail en mer. Chacun d'entre nous a d'une certaine façon un lien avec la mer, que ce soit au Panama, en Bulgarie ou en Grèce. Nous avons donc tous trois personnellement constaté combien les conditions auxquelles les travailleurs sont confrontés partout dans le monde sont difficiles, et combien il est important de promouvoir des politiques de l'emploi fondées sur le travail décent.

Lorsque nous avons débuté nos travaux, j'ai dit qu'il importait que les gouvernements et l'OIT assurent la promotion d'une «stratégie noble» de création d'emplois qui s'appuie sur les normes du travail et non sur la déréglementation, la réduction du coût de la main-d'œuvre et une concurrence à la baisse. Le groupe des travailleurs se félicite que cette noble ambition ait été réaffirmée.

Nous avons le sentiment que les grandes priorités du groupe des travailleurs ont été dûment prises en compte dans les présentes conclusions.

Premièrement, d'un point de vue général, nous sommes heureux que les conclusions réaffirment l'importance de cadres globaux pour les politiques de l'emploi qui poursuivent l'objectif du plein emploi productif et librement choisi et du travail décent pour tous. Elles soulignent la nécessité d'associer des politiques macroéconomiques, industrielles, sectorielles, environnementales, commerciales et des politiques d'investissement qui soient favorables à l'emploi et propices à une transformation structurelle inclusive en vue de créer des emplois décents, notamment dans l'économie du soin, l'économie numérique et l'économie verte. Elles mettent particulièrement l'accent sur la nécessité de renforcer les liens entre croissance économique, productivité, emploi et revenu du travail afin que les travailleurs reçoivent une juste part des gains réalisés.

Un deuxième élément, qui est tout aussi important, est l'attention portée à la qualité de l'emploi. Les conclusions traitent de la nécessité de promouvoir l'emploi non seulement sur le plan quantitatif, mais également sur le plan qualitatif, notamment en luttant contre les formes de travail incertaines. Le groupe des travailleurs ne sait que trop bien que ces formes d'emploi ont proliféré ces dernières années, ce qui a eu pour effet d'amplifier les inégalités, la pauvreté et la vulnérabilité. Nous nous félicitons que les conclusions prônent une inversion de cette tendance.

Ces conclusions soulignent qu'il faut assurer une protection adéquate à tous les travailleurs, quelle que soit leur situation au regard de l'emploi. Elles préconisent en outre une classification appropriée des relations de travail et appellent spécialement l'attention sur la vulnérabilité des travailleurs des plateformes.

Les conclusions traitent par ailleurs expressément de l'amélioration des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement: elles exhortent les États Membres et l'OIT à promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment en favorisant la transparence, l'exercice d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, les réclamations et la réparation, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, et appellent les États à

promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail, la santé et la sécurité au travail, un salaire minimum adéquat, la limitation de la durée du travail et des emplois stables.

Les conclusions réaffirment aussi l'importance de la négociation collective pour garantir une juste répartition des gains lorsque de la valeur est créée tout au long des chaînes d'approvisionnement.

Elles mettent en outre l'accent sur l'importance de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Nous avons obtenu, d'une part, un consensus pour appeler les États Membres à promouvoir des cadres qui permettent de demander des modalités de travail flexibles ou de télétravail, ainsi que d'améliorer les mesures de protection nécessaires pour que les travailleurs puissent se déconnecter, et, d'autre part, un accord exprès sur le fait que l'OIT s'emploierait à aider les États Membres dans ce domaine également.

Les effets des nouvelles technologies sur les conditions de travail ont également été abordés: nous sommes à cet égard convenus que l'OIT aiderait les États Membres à parer à certains des risques que comportent ces nouvelles technologies, notamment la gestion algorithmique.

Troisièmement, sur la question des salaires, qui est un élément crucial pour des emplois de qualité, les conclusions de notre commission mettent très nettement l'accent sur la nécessité de garantir une rémunération adéquate, juste et non discriminatoire. Elles soulignent qu'il faut pour cela assurer un salaire minimum adéquat et favoriser la négociation collective à tous les niveaux, c'est-à-dire non seulement dans les entreprises, mais aussi aux niveaux sectoriel et central. Elles mettent également en exergue la nécessité de remédier aux inégalités salariales.

Quatrièmement, les conclusions soulignent l'importance de favoriser l'inclusivité des marchés du travail. En particulier, elles insistent sur la nécessité d'assurer l'égalité de genre, notamment en luttant contre la ségrégation au travail fondée sur le genre, en promouvant l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, en garantissant des congés de maternité ou parental appropriés et en mettant en place des services de garde d'enfants de qualité et d'un coût abordable. Les conclusions soulignent également la nécessité d'accompagner davantage les personnes en situation de handicap et chargent en particulier le Bureau de recenser les bonnes pratiques, notamment les mesures d'incitation financière et d'assistance prises voire, selon le cas, les quotas ou objectifs établis. De manière générale, ces conclusions font une place de premier plan à la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes.

Pour résumer, nous sommes conscients que cet ensemble de conclusions contribuera à orienter l'action de l'OIT dans les années à venir. Les précieuses indications qu'il renferme devraient éclairer les discussions futures de l'OIT, notamment les prochaines réunions d'experts respectivement consacrées à l'économie des plateformes numériques et aux chaînes d'approvisionnement. Il va sans dire que ces conclusions devront être transposées dans un plan d'action et prises en compte dans le programme et budget du Bureau, pour que des ressources humaines et financières adéquates soient affectées à leur mise en œuvre.

À cet égard, permettez-moi de m'arrêter un instant sur certaines des mesures clés qui ont été arrêtées quant à l'action du Bureau, dont le groupe des travailleurs est particulièrement satisfait et dont il attend beaucoup.

Tout d'abord, nous sommes convenus que le rapport phare de l'OIT sur le dialogue social devrait être publié chaque année. La Conférence en avait décidé ainsi en 2018, mais le projet a pris du retard. Le dialogue social, et la négociation collective en particulier, sont non

seulement indispensables pour améliorer la qualité de l'emploi, mais aussi essentiels pour élaborer les programmes de création d'emplois et les stratégies industrielles. Le groupe des travailleurs est donc heureux que la commission ait réaffirmé que le Bureau devait faire du rapport sur le dialogue social un pilier de son programme de recherche.

Nous nous félicitons également que la commission soit convenue de charger le BIT d'entreprendre des travaux de recherche spécialisés sur la contribution des investissements publics aux transformations structurelles sur le marché du travail et à la création d'emplois productifs de qualité. Il s'agit là d'une question centrale pour nombre de syndicats à travers le monde, qui exhortent les gouvernements à concevoir des politiques volontaristes et à faire les investissements nécessaires pour créer des emplois décents.

Enfin, et il s'agit là de l'élément qui revêt de loin le plus d'importance pour le groupe des travailleurs, nous avons obtenu des engagements concrets en vue de la conduite, par le Bureau, de travaux de recherche sur la question des salaires de subsistance.

Il y a cent ans, la Constitution de l'OIT soulignait l'importance du salaire de subsistance («un salaire assurant des conditions d'existence convenables», «adequate living wage»). La Déclaration de Philadelphie reconnaît elle aussi l'obligation solennelle de l'OIT de garantir un salaire minimum de subsistance («salaire minimum vital», «minimum living wage») à tous ceux qui ont un emploi et ont besoin d'une telle protection. Pourtant, dans les faits, l'OIT n'a jusqu'ici pas traité la question des salaires de subsistance de manière adéquate. Si nombre d'initiatives ont été menées aux niveaux national et international pour définir ces salaires et en faire une estimation, l'OIT a été la grande absente du débat, faute de consensus entre ses mandants.

Nous sommes enfin parvenus à un consensus cette semaine et à sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvions depuis longtemps. Nous sommes convenus que le Bureau procéderait à des recherches sur la définition et l'évaluation des salaires de subsistance, afin de contribuer à une meilleure compréhension de la notion de «salaire de subsistance» au niveau international. Le Bureau fournira également un appui aux États Membres, à la demande.

Il s'agit là d'une immense victoire non seulement pour notre groupe, mais pour tous les travailleurs de la planète qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts – et ils sont plus de 630 millions, ce qui représente un travailleur sur cinq – parce que leur salaire est insuffisant pour leur permettre, à eux et à leur famille, de sortir de la pauvreté, ou même leur assurer des conditions d'existence décentes.

Ces conclusions constituent certes un premier pas, mais un pas très important vers une plus grande cohérence au niveau international pour garantir des salaires de subsistance et éclairer les débats sur la fixation des salaires au niveau des pays. Elles constituent un pas vers davantage de justice sociale.

M. Gómez Ruiloba

Président de la Commission chargée de la discussion récurrente: Emploi
(original espagnol)

Monsieur Moroni, président de cette session de la Conférence et éminent ministre de la République d'Argentine, je vous transmets les félicitations du Président et de la ministre du Travail de la République sœur du Panama, Laurentino Cortizo et Doris Zapata, qui vous adressent leurs salutations distinguées. Je souhaite également saluer les vice-présidents, le Secrétaire général et Directeur général du BIT, M. Guy Ryder, ami de l'Amérique latine et du Panama, et les directeurs généraux adjoints.

La vérité est que je suis encore surpris de me trouver ici. Je n'étais proposé pour aucune mission, et je n'aurais jamais imaginé diriger les travaux de cette commission à la tâche aussi intéressante que difficile et complexe. Ces responsabilités devaient incomber à la ministre Doris Zapata ou à son vice-ministre Roger Tejada, mais des motifs impérieux liés à la situation de notre pays les ont empêchés de voyager. Je leur ai dit que je ne pouvais m'acquitter de cette tâche, que mon intérêt personnel allait au thème de l'apprentissage, car je suis le bénéficiaire d'un tel programme, ou au thème de l'économie sociale et solidaire, car je suis issu d'une famille qui a œuvré et continue d'œuvrer pour le coopératisme au niveau national et international, comme l'ont fait mes parents, qui ont aujourd'hui 86 ans. Mais la ministre m'a répondu: «nous tenons à ce que le Panama préside cette commission et montre que le dialogue social fonctionne bien dans notre pays, même si nous avons parfois des divergences d'opinion». Voilà comment je me suis retrouvé à présider la Commission chargée de la discussion récurrente: Emploi, et, pour être honnête, aujourd'hui je ne le regrette pas.

Durant ces deux semaines, j'ai beaucoup appris. J'ai beaucoup appris sur l'être humain et j'ai beaucoup appris sur les normes du travail de l'OIT grâce à Harry et à Plamen, qui ont échangé des arguments toujours détaillés, sincères et parfois passionnés, mais en partageant aussi leurs réalités et leurs points de vue différents pour nous permettre à tous de saisir leur propos. Je vais donc vous livrer ici quelques réflexions et quelques-uns des enseignements que j'ai tirés de cette expérience.

Permettez-moi de souligner tout d'abord que cette discussion n'aurait pu se tenir à un moment plus opportun, compte tenu des réalités du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. En effet, cette troisième discussion récurrente sur l'emploi a eu lieu à l'heure où non pas une, mais toutes les régions du monde sont touchées par des crises multiples et variées. Toutes les régions font actuellement face à des conflits armés, des crises sociales et des crises économiques, et nous devons mettre un terme à cette situation. Cette Organisation a une responsabilité dans ce contexte, et les crises susmentionnées ont mis en péril la relance et les progrès réalisés vers des marchés du travail plus justes et plus équitables, au moment même où certains pays commençaient à montrer des signes de reprise et à enregistrer certaines avancées au sortir de la pandémie de COVID-19.

La discussion s'est déroulée alors que nous étions encore loin de garantir que les grandes forces de changement à l'œuvre dans le monde du travail, comme les mutations démographiques, la mondialisation, le progrès technologique et le changement climatique, auraient une action bénéfique pour les personnes et contribuent à l'amélioration de leur niveau de vie et à leur bien-être. En outre, le marché du travail se heurte toujours à des problèmes de longue date, tels que les taux élevés d'informalité et de pauvreté des travailleurs, la baisse de la productivité, l'inadéquation des compétences professionnelles, les inégalités sur le marché du travail et l'existence de diverses formes de discrimination – toute discrimination infligée à un être humain étant insensée, quelle qu'en soit l'origine.

Par ailleurs, il est certain que nous avons vu les pays déployer des efforts sans précédent pour atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19. Ces efforts se sont traduits concrètement par la mise en œuvre de politiques de l'emploi et une multiplication notable des cadres globaux pour les politiques de l'emploi, deux tendances qui mettent en lumière ce que nous tous, au sein de cette Organisation, savons fort bien: les politiques de l'emploi sont très importantes et ont une influence positive sur la vie des gens lorsqu'elles sont bien conçues et appliquées correctement; à défaut, elles resteront lettre morte.

L'objectif de développement durable 8 vise le plein emploi productif et le travail décent pour tous; pourtant, dans le monde entier et dans chaque pays, les déficits de travail décent perdurent et se sont même, de fait, creusés par l'effet des différentes crises qui se sont enchaînées ces derniers temps. Pour reconstruire en mieux, nous devons promouvoir une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain, conformément à l'initiative que l'actuel Directeur général a lancée et à laquelle nous nous employons à donner suite. Nous pouvons axer notre action sur l'environnement ou sur maintes autres questions encore, mais l'individu, l'être humain, doit être au cœur de tous nos efforts. Aussi est-il important que nous progressions vers la réalisation de l'objectif 8. La discussion récurrente sur l'emploi nous a permis à tous, et à moi-même en particulier, de réfléchir à la façon d'atteindre progressivement cet objectif.

La commission s'est inspirée de l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain préconisée dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, ainsi que de l'Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19. Les conditions nécessaires étaient donc réunies pour exhorter tous les mandants à revoir leurs cadres respectifs pour les politiques de l'emploi et demander au Bureau de renforcer son appui aux États Membres, afin que cette tâche noble et éminemment importante puisse être menée à bien.

Permettez-moi à présent de souligner certains éléments pour compléter l'excellent résumé des travaux de la commission qui a été présenté par notre rapporteur et mon cher frère des Caraïbes, Chad Blackman (Barbade), et par les deux vice-présidents: Harry, qui n'est pas parmi nous, mais a désigné pour le remplacer Guido Ricci Muadi, également originaire de notre région, ce qui est très important pour moi, et mon cher ami le grand Plamen Dimitrov, un homme au ton dur, mais au cœur noble qui, comme je lui ai dit pendant les séances, me rappelle mon grand-père. Il sait que nous avons réussi à établir un bon mode de communication. C'est un homme sincère et son propos l'est également, mais il parle avec dureté, beaucoup de dureté. Que pouvons-nous y faire? Nous nous sommes adaptés à sa manière de parler et lui s'est adapté aux réalités sur lesquelles portaient nos débats et discussions, au sein de la commission.

Ces deux semaines de discussions ont été extrêmement productives et constructives, et nos débats, pour difficiles qu'ils aient pu être par moments, ont toujours été cordiaux, passionnés et placés sous le signe de la collaboration. J'ai appris que, bien souvent, les luttes d'ego qui animent les êtres humains nous empêchent de trouver des solutions. J'ai appris que l'ego nous freine dans la recherche de l'intérêt commun; je l'ai constaté, je l'ai ressenti, je l'ai constaté chez moi et chez les membres de la commission. L'ego est un obstacle à la paix de l'esprit. C'est un sujet que nous avons abordé lors des discussions, et auquel j'attache de l'importance. J'ai constaté que, lorsque nous cherchons et parvenons à faire taire l'ego grâce à la paix de l'esprit, avec la force de l'amour que nous avons tous au plus profond de nous, nous pouvons atteindre les objectifs communs, car nous ne pouvons continuer à raisonner et à agir dans cette enceinte en opposant travailleurs et employeurs. Il n'y a pas de travail sans entreprises et les entreprises ne peuvent fonctionner sans travailleurs: quelle que puisse être son évolution, la technologie ne pourra jamais remplacer les êtres humains, nous sommes irremplaçables.

Les conclusions que nous présentons aujourd'hui à la Conférence pour adoption témoignent de l'engagement et du travail formidable de la commission et, surtout, elles sont une preuve éclatante de ce qu'il est possible de parvenir à un consensus tripartite. Nous l'avons vu tout au long des discussions, et même lorsque nous avons abordé des points très controversés, historiquement controversés, comme l'ont indiqué à l'instant le vice-président

travailleur et Guido Ricci Muadi dans leurs déclarations, nous avons réussi à nous entendre. Et nous avons réussi parce que nous poursuivions un objectif commun, à savoir la formulation de conclusions qui fassent une réelle différence. De la même façon, tous les membres ont reconnu que le sujet était de la plus haute importance: il s'agissait de promouvoir l'application de cadres cohérents, globaux et intégrés pour les politiques de l'emploi en en faisant un outil efficace pour favoriser une véritable reprise après la crise ainsi que des processus inclusifs propices à la transformation structurelle dont nous avons besoin.

Les principes directeurs énoncés dans les conclusions font notamment ressortir le rôle essentiel de ces cadres globaux. Ils soulignent que ces cadres doivent être fondés sur un dialogue social solide et sincère, de manière à tenir compte des besoins des travailleurs et des entreprises. Ils confirment également qu'il est urgent de se concentrer sur les groupes les plus vulnérables et défavorisés. Ils nous rappellent en outre: que les politiques de l'emploi doivent renforcer les liens entre une croissance économique inclusive, l'emploi, le revenu du travail et la productivité, bien souvent laissée de côté; que les cadres pour les politiques de l'emploi doivent tenir compte des considérations de genre, et être souples et adaptés pour répondre aux crises, comme nous l'a montré la pandémie de COVID-19; que la création d'emplois décents doit s'accompagner de mesures de protection sociale afin que personne ne soit laissé pour compte, comme le répète inlassablement le Directeur général, Guy Ryder; et, enfin, que les politiques de l'emploi doivent faciliter une transition juste vers des économies et des sociétés plus durables sur le plan écologique.

Les conclusions désignent les grands piliers de ces cadres, parmi lesquels on peut citer les politiques macroéconomiques, microéconomiques et sectorielles, ainsi que les interventions axées sur l'offre et la demande. Elles reposent sur une approche globale définie avec le concours de toutes les parties, et établissent une feuille de route claire à l'intention de l'Organisation et de ses Membres.

Les conclusions réaffirment également le mandat de l'OIT et le rôle de premier plan qu'elle doit jouer au sein du système multilatéral en ce qui concerne l'emploi et les politiques de l'emploi, afin de promouvoir la cohérence des autres politiques et, plus généralement, de toutes les politiques, c'est-à-dire une approche systémique fondée sur l'interaction des processus.

La présente session de la Conférence internationale du Travail se distingue des autres par sa forme hybride, qui n'a pas été sans causer quelques difficultés durant les séances. J'adresse de nouveau mes excuses au membre gouvernemental qui n'a pas pu s'exprimer, car personne n'avait vu l'icône de la main levée sur Zoom. Lorsque nous en avons été informés le jour suivant, il a fallu procéder à un ajustement, car le membre en question avait le droit de s'exprimer, mais nous ne pouvions revenir sur un point déjà adopté, et je le regrette profondément.

Plusieurs délégations sont revenues à Genève dans un esprit positif et soulagées de pouvoir à nouveau se réunir et débattre lors de séances en présentiel, mais beaucoup d'autres ont dû se contenter de participer à distance; néanmoins, grâce à la bonne volonté de toutes les parties, nous avons réussi à nous adapter et à assurer la participation de chacun.

Je souhaite remercier le représentant adjoint du Secrétaire général, M. Sangheon Lee, ainsi que tout le personnel du secrétariat, et en particulier une personne qui s'est chargée de me remettre chaque jour tous les documents nécessaires. Je ne sais pas comment elle a fait: elle pouvait m'écrire à toute heure de la nuit et, le lendemain, elle était déjà au travail tôt le matin. Il s'agit de Karuna Pal. Karuna, gardez la foi que vous avez en cette Organisation. L'OIT a besoin de personnes comme vous, qui ne reculent devant aucun obstacle. Continuez de

travailler avec la même vigueur. Merci à vous et à toute votre équipe pour votre dévouement et votre travail remarquable, qui ont facilité la tâche qui était la mienne ainsi que les discussions de tous les membres de la commission.

Nous sommes sur le point d'achever nos travaux à la présente session de la Conférence, mais c'est maintenant que débute notre véritable mission. L'Organisation et ses Membres doivent agir de toute urgence contre les déficits existant en matière de travail décent. Nous devons veiller à ce que, portés par la force de l'amour, les résultats des travaux de cette session de la Conférence soient reflétés dans les cadres nationaux pour les politiques de l'emploi, et à ce que, animés par cette force, nous puissions améliorer la vie des gens et honorer la promesse, réitérée sans relâche par le Directeur général, de ne laisser personne de côté.

Le Président (original espagnol)

Je tiens à remercier tous les membres du bureau de cette commission pour leur remarquable travail. Maintenant que nous avons écouté ces quelques interventions liminaires, je déclare la discussion ouverte.

M^{me} Issa Gouvernement (Gabon), s'exprimant au nom du groupe africain

La pandémie de COVID-19 a miné considérablement les efforts entrepris ces dernières années sur le marché mondial du travail, avec des répercussions négatives sur les progrès réalisés en matière d'emploi et de travail décent. Toutefois, on relève, d'une part, que le rythme de la reprise économique au niveau mondial varie selon les pays, les secteurs d'activités et les régions et que, d'autre part, les licenciements de travailleurs et les réductions du temps de travail ont entraîné des baisses de revenu des ménages et des fermetures d'entreprises. Aussi la troisième discussion récurrente sur l'emploi intervenue dans ce contexte est-elle arrivée à point nommé, dans la mesure où elle nous a permis d'identifier les défis et les actions à réaliser dans le cadre de la reprise.

Au regard de la qualité des résultats obtenus, le groupe africain exprime toute sa gratitude à l'ensemble des mandants tripartites pour les efforts déployés tout au long des travaux et se félicite du consensus qui a prévalu durant les travaux de la commission. Aussi tient-il à remercier M. Gómez Ruiloba, ambassadeur représentant permanent du Panama, président de la commission pour son leadership. Nos remerciements vont également à l'endroit de l'ensemble des membres de son bureau, du secrétariat et des interprètes qui n'ont ménagé aucun effort pour atteindre les objectifs de la commission.

En vue d'une reprise inclusive, durable et résiliente centrée sur l'humain, le groupe africain reconnaît la nécessité de mettre un accent particulier sur les cadres globaux inspirés des principes et droits fondamentaux au travail et des normes pertinentes de l'OIT. Il convient de noter dès lors que nos efforts devraient être orientés, entre autres, vers le développement des compétences, la reconversion professionnelle, l'employabilité, l'adéquation formation-emploi, l'apprentissage tout au long de la vie, le développement de l'entrepreneuriat, le soutien aux petites et moyennes entreprises – petites et moyennes industries (PME-PMI), la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, et l'amélioration du cadre de protection sociale et du dialogue social.

Les conclusions adoptées par la commission ont pour principal objectif d'orienter les actions futures dans le domaine de l'emploi. À cet effet, nous invitons le Conseil d'administration à la prise en considération desdites conclusions et à fournir au BIT les

orientations nécessaires pour leur donner effet. Enfin, nous demandons respectueusement au Directeur général de préparer un plan d'action en vue de la mise en œuvre desdites conclusions pour un examen par le Conseil d'administration à sa 346^e session.

Eu égard à ce qui précède, le groupe africain soutient l'option de la résolution concernant la troisième discussion récurrente sur l'emploi.

M^{me} Olivari

Gouvernement (Argentine), s'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (original espagnol)

Au sein de cette commission chargée de la troisième discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi, les travaux ont été menés, tant au cours des séances que dans le cadre du groupe de rédaction, avec engagement et dynamisme par les États Membres et avec leur participation active. Cela a donné lieu à des débats animés et enrichissants qui ont permis d'aboutir à un document sur la question centrale de l'emploi conférant une place centrale au dialogue social tripartite, principe dont cette Organisation est la championne et le symbole.

Les travaux menés ont débouché sur un document structuré qui traite des défis à relever, des principes devant régir les politiques de l'emploi dans un monde du travail qui évolue rapidement, du renforcement, de l'adaptation et de la mise en œuvre de cadres globaux pour les politiques de l'emploi, du dialogue social et de l'action que l'Organisation internationale du Travail doit mener.

Nous espérons que ces conclusions apporteront une contribution majeure aux politiques de l'emploi et seront bénéfiques aux travailleurs, en particulier à ceux issus de minorités ou de groupes vulnérables.

Enfin, pour conclure, nous remercions le président de la commission, M. Gómez Ruiloba (Panama), pour la main de maître avec laquelle il a dirigé les travaux et son attitude cordiale au quotidien, les vice-présidents et le secrétariat pour leurs contributions pertinentes et enrichissantes et pour tout l'appui matériel et logistique qu'ils ont apporté, ainsi que les interprètes pour leur dévouement.

M^{me} Karvar

Gouvernement (France), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres

Je m'exprime au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Les pays candidats, la Macédoine du Nord, la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et membre de l'Espace économique européen, la Géorgie et l'Ukraine s'associent à cette déclaration.

Nous remercions chaleureusement le président et les vice-présidents d'avoir dirigé les discussions sur l'objectif stratégique de l'emploi au cours des deux dernières semaines. Nous remercions le Bureau pour son soutien et ses conseils, ainsi que les membres du groupe de rédaction pour leur travail consciencieux. Nous exprimons notre reconnaissance aux interprètes qui ont facilité le travail de la commission.

Permettez-moi de remercier à nouveau les partenaires sociaux et tous les participants pour leur discussion constructive et engagée en vue de parvenir à un consensus sur les conclusions.

Nous sommes convaincus que les conclusions finales d'aujourd'hui fournissent des principes directeurs pour une politique de l'emploi cohérente, globale et intégrée, dans un monde du travail qui évolue rapidement et où nous sommes confrontés à des défis nouveaux et complexes sur le marché du travail.

Cette troisième discussion récurrente sur l'objectif stratégique de l'emploi se déroule à un moment opportun. Alors que des défis durables persistent sur le marché du travail, les opportunités qu'offrira le travail à l'avenir n'ont pas encore été pleinement exploitées. Ces principes directeurs contribueront ainsi au développement durable et à une transition juste pour transformer et renforcer les économies et les marchés du travail par la création d'emplois décents, tout en adoptant une approche centrée sur l'humain, conforme à la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019, et à l'Appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19, 2021.

Ces conclusions visent à renforcer et orienter les politiques de l'emploi dans les secteurs existants et émergents, comme l'économie du soin, l'économie numérique, l'économie circulaire et l'économie verte, et à promouvoir la transition vers l'économie formelle.

Nous saluons les politiques visant à améliorer les résultats en matière de travail décent dans le commerce et les chaînes d'approvisionnement et à faire progresser le respect des principes et droits fondamentaux au travail qui constituent une évolution importante.

Un autre aspect clé est le renforcement des politiques de l'emploi en faveur des jeunes et de la transition professionnelle des personnes sur le marché du travail tout au long de leur vie, y compris celles appartenant à des groupes vulnérables, politiques qui font écho aux besoins du marché du travail et les anticipent grâce à l'éducation, au développement de compétences, à la reconversion professionnelle et à la formation tout au long de la vie.

Il est évident que le dialogue social – y compris la négociation collective et la coopération tripartite – contribue à la création d'emplois décents et est essentiel à la promotion de la paix; il permet aux efforts de redressement de reconstruire en mieux après une crise et renforce la résilience des entreprises et des travailleurs.

Les conclusions appellent à la mise en place de politiques de l'emploi tenant compte des considérations de genre, afin de lutter contre les inégalités entre les sexes et d'encourager la participation des femmes sur le marché du travail, en garantissant l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, en prenant des mesures visant à assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en s'attaquant à la répartition inégale des responsabilités familiales et en luttant contre la violence et le harcèlement au travail.

De même, nous accueillons favorablement la promotion dans le système multilatéral, de politiques macroéconomiques, sectorielles, commerciales et d'investissement qui favorisent l'emploi et respectent les considérations de genre.

L'Union européenne et ses États membres reconnaissent et soutiennent le rôle central de l'OIT en matière de politiques de l'emploi. Nous nous réjouissons des actions répertoriées dans les conclusions, qui exhortent l'OIT à renforcer la collaboration avec les institutions financières internationales et les partenaires de développement, afin d'améliorer la cohérence politique et, en particulier, de développer une meilleure compréhension de la notion de salaire de subsistance, en entreprenant des recherches entre pairs sur les concepts et les estimations et en fournissant une assistance aux États membres qui le demandent.

Nous espérons que l'adoption de ces conclusions dynamisera les efforts visant à améliorer et à renforcer les cadres pour les politiques de l'emploi, permettant *in fine* un progrès vers l'objectif du plein emploi productif et librement choisi pour tous.

M. Kabir
Gouvernement (Bangladesh)
(original anglais)

Le Bangladesh remercie le groupe de rédaction pour ses conclusions consensuelles relatives à l'emploi. Les efforts constants déployés par l'OIT pour répondre aux défis du monde du travail méritent d'être salués. Néanmoins, certains problèmes de longue date, tels que l'informalité, la faible productivité, l'inadéquation des compétences et l'inégalité des possibilités d'emploi, demeurent des obstacles majeurs à notre progression vers l'éradication des inégalités au niveau des sociétés. Pour mettre un terme à ces inégalités dans le monde du travail, il convient de redoubler d'efforts à l'échelle de toute l'OIT. En cette période difficile marquée par la pandémie de COVID-19, nous devons porter une attention particulière aux groupes défavorisés et aux personnes en situation de vulnérabilité, en particulier aux jeunes, aux femmes et aux travailleurs migrants. À cet égard, nous souhaiterions demander au Bureau de prendre des mesures supplémentaires pour répondre à ce besoin spécifique.

Au Bangladesh, environ 2 millions de personnes entrent sur le marché du travail chaque année. Leur bonne intégration sur ce marché représente pour nous une tâche colossale, d'autant plus que, en parallèle, la «nouvelle normalité» du travail qui se dessine sur le plan mondial, dans un paysage très changeant, amoindrit encore les possibilités d'emploi disponibles. Le Bangladesh demande donc au Bureau de mobiliser un appui mondial pour faire en sorte que les travailleurs des pays en développement bénéficient d'un accès juste et équitable au marché du travail mondial. Si nous savons gré au Bureau de son soutien constant, nous le prions toutefois de nous aider encore davantage dans les temps à venir, afin que nous puissions répondre aux besoins des nouveaux arrivants sur notre marché du travail.

Avant de conclure, nous souhaitons demander au Bureau d'intensifier son action en matière d'assistance et de partenariats au niveau mondial, aux fins de la réalisation de l'objectif du plein emploi productif et librement choisi pour tous. Le Bangladesh soutient la résolution.

M^{me} Arcos
Travailleuse (Philippines)
(original anglais)

Il est essentiel que tous les travailleurs, dans toute leur diversité, puissent avoir accès au plein emploi, productif et librement choisi, et au travail décent.

Cet élément est déterminant pour les droits à prestations et plus globalement les droits et privilèges; la fixation des salaires et la définition des avantages; la possibilité de s'organiser en syndicat et en association de travailleurs; la négociation collective; l'entraide et l'organisation d'activités pacifiques concertées; et la possibilité d'exprimer des revendications professionnelles et de bénéficier d'une protection contre les représailles.

Le compte rendu des travaux de la Commission chargée de la discussion récurrente: Emploi, qui vise expressément à mettre l'importante contribution de l'OIT au service d'une transformation structurelle inclusive de nature à créer des emplois décents et à permettre la diversification de ceux-ci – notamment grâce à une transition juste articulée autour du soin et à des activités de recherche dans ce domaine – servira de fil conducteur. Il peut inciter certains

pays comme les Philippines à améliorer leur cadre national pour les politiques de l'emploi et leur plan directeur pour le redressement du marché du travail national après la crise du COVID-19, et il viendra étayer les actions menées par les travailleurs pour promouvoir le travail décent au-delà de la reprise en veillant à ne laisser personne de côté.

Il contribuera également à faire en sorte que les cadres globaux pour les politiques de l'emploi et les objectifs fixés soient pleinement mis en œuvre tout au long de la vie professionnelle des travailleurs, qui est parfois marquée par la précarité.

Bien avant la pandémie de COVID-19, les travailleurs étaient déjà confrontés à une «pandémie» de chômage et de sous-emploi; à l'informalisation de l'économie; aux formes de travail incertaines, au travail précaire et au travail en sous-traitance; aux salaires insuffisants; aux écarts de rémunération entre hommes et femmes dans de nombreux secteurs; et à la faible représentation des femmes dans les instances chargées de l'élaboration des politiques et au sein des organes et mécanismes de décision. Cette situation s'est aggravée avec le COVID-19.

Si certains optent pour des formes de travail non conventionnelles parce que celles-ci répondent à leurs besoins et à leurs aspirations, un grand nombre de travailleurs sont, en revanche, contraints d'accepter n'importe quel emploi disponible, ou sont obligés de trouver un emploi complémentaire ou d'autres sources de revenu pour survivre. Cette situation entraîne une normalisation du dépassement de la durée légale du travail de huit heures par jour, induit des risques en matière de sécurité et de santé au travail, et a des répercussions sur la productivité à long terme, la santé des personnes, ainsi que sur la vie familiale et sociale.

Nombre de travailleurs sont contraints de quitter le pays où ils ont construit leur vie en laissant derrière eux leur famille, pour tenter de trouver un emploi décent.

Le fait de parvenir à une compréhension commune des salaires de subsistance à l'échelle internationale peut contribuer à la mise en place de cadres tripartites ou bipartites de fixation de ces salaires ainsi que des salaires minima.

La triste réalité est que, pas même trente-cinq ans après l'adoption de la Constitution des Philippines, qui garantit un salaire de subsistance, et trente-trois ans après celle de la loi sur la rationalisation des salaires, qui fait du salaire de subsistance un critère à prendre en compte pour la fixation du salaire minimum, un grand nombre de travailleurs philippins vivent toujours sous le seuil de pauvreté défini par le gouvernement philippin lui-même.

La collaboration entre partenaires sociaux au sujet de la création de richesses doit inclure la juste répartition de celles-ci. Nous pouvons y parvenir ensemble, dans le respect mutuel et la bonne foi.

M. Ntshalitshali
Travailleur (Afrique du Sud)
(original anglais)

Si les conclusions de la Commission chargée de la discussion récurrente sur l'emploi, figurent parmi les dernières à être adoptées, j'ai parfaitement conscience du fait qu'elles sont décisives pour notre réussite. C'est pourquoi nous remercions cette commission du travail fabuleux qu'elle a accompli.

Tous les rapports dont nous sommes saisis ont leur importance et leur utilité. Pour qu'ils s'avèrent concluants, il faut, toutefois, qu'il y ait un relèvement économique inclusif capable de générer des emplois décents et d'absorber les millions de chômeurs, en particulier parmi les jeunes et les femmes. Un tel relèvement a un effet catalyseur; c'est la clé du succès.

Les conclusions de la commission sont stimulantes et fort instructives à lire. Elles nous disent pour l'essentiel ce que nous savons déjà: notre économie est malade. Elles posent ainsi un diagnostic. Elles vont, toutefois, plus loin en nous indiquant ce qu'il reste à faire.

Permettez-moi de mentionner trois conclusions qui, à elles seules, dressent un constat de la situation. Il ressort que, en dépit d'améliorations enregistrées ces dernières années sur certains segments du marché du travail, d'importants déficits de travail décent subsistent. Des progrès vers la réalisation de l'objectif du plein emploi productif et librement choisi pour tous ont été observés, mais compromis une fois encore, et ce par la pandémie de COVID-19. Bien souvent, les déficits de travail décent constituent une cause profonde de vulnérabilité pour les plus démunis, ainsi qu'un facteur d'instabilité sociale, avec à la clé un risque de conflit et de création d'une spirale descendante dévastatrice.

L'intérêt des conclusions, c'est qu'elles répondent à la question: que faire?

La section consacrée aux solutions est tout aussi stimulante et instructive à lire. Elle énonce les principes directeurs qui sous-tendent une politique de l'emploi cohérente, globale et intégrée dans un monde du travail qui évolue rapidement, et nous offre à l'appui bon nombre de lignes directrices. Y sont évoquées de nouvelles questions d'importance comme la question du salaire de subsistance – que l'OIT devrait commencer à explorer –, la nécessité de protéger tous les travailleurs, quelle que soit leur situation au regard de l'emploi, le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi que les liens entre une croissance économique inclusive, l'emploi, le revenu du travail et la productivité. Ladite section évoque encore d'autres mesures nécessaires, mais la conclusion est la suivante: le dialogue social n'est pas une option, mais une absolue nécessité pour aboutir.

Ainsi les conclusions font-elles à la fois mention des problèmes rencontrés et des solutions pour y remédier, ce qui est une chance. La question à se poser est alors la suivante: comment se fait-il qu'en dépit des informations et des connaissances dont nous disposons – non pour la première fois, mais pour la troisième – le patient ne voit pas son état s'améliorer et ne recouvre pas pleinement la santé? Refuserait-il de se soigner?

Pas du tout. En réalité, la maladie du triptyque – chômage, pauvreté, inégalités – évolue très rapidement. Nous étions aux prises avec le chômage quand a éclaté la crise financière, puis ce fut le tour des défis liés à l'avenir du travail, des changements climatiques, de la pandémie de COVID-19, et maintenant de la guerre et des conflits. Autrement dit, les défis à relever ne sont pas figés, ce sont des cibles mouvantes.

Il convient d'accélérer la mise en place des solutions, car ce qui vaut pour aujourd'hui ne vaudra pas nécessairement pour demain.

Ces conclusions ne doivent pas prendre la poussière sur une étagère, mais être mises en œuvre par nous tous. Les responsabilités qui nous incombent ne sont peut-être pas les mêmes, j'en conviens. Il n'en demeure pas moins qu'une approche différenciée est primordiale.

Il est indispensable qu'il y ait une solidarité entre les nations, entre les nantis et les défavorisés.

Enfin, les mandants de l'OIT doivent réaliser que notre réussite dépend entièrement de notre aptitude à coopérer et à travailler ensemble. Cela étant, les travailleurs appuient pleinement les conclusions.

M. Jorajuría Khars
Travailleur (Argentine)
(original espagnol)

J'ai l'honneur et le plaisir de vous faire part de certains des résultats auxquels est parvenue la Commission chargée de la discussion récurrente: Emploi. Comme cela a été dit, l'humanité traverse actuellement toutes sortes de crises, mais les plus graves pour les travailleurs, ce sont celles que causent les problèmes d'emploi et les inégalités. Cent douze millions d'emplois ont disparu pendant la pandémie, et nous savons tous que nos vies sont tout entières organisées autour du travail. Ce thème, nous l'avons donc examiné sous tous ses aspects, dans une perspective qui associe les politiques macroéconomiques, industrielles, environnementales et commerciales, promeut l'investissement public et privé et incite à la création d'emplois de qualité et en plus grand nombre, stables, sûrs et non discriminatoires. Pour atteindre notre objectif, nous devons procéder, dans l'économie du soin et des services à la personne et dans l'économie numérique, circulaire et verte, à des transformations structurelles inclusives qui favorisent la transition vers l'économie formelle. À cette fin, les États Membres doivent garantir une protection adéquate à tous les travailleurs, quelle que soit leur situation au regard de l'emploi, veiller à ce que les relations de travail soient correctement qualifiées et accorder une attention particulière aux travailleurs des plateformes numériques.

Face aux inégalités économiques, il incombe à l'OIT de mener des travaux de recherche au niveau international sur les salaires de subsistance afin de parvenir à une définition commune. Les États doivent garantir des salaires adéquats, équitables et non discriminatoires, par la mise en place de mécanismes d'ajustement, en assurant un salaire minimum suffisant.

Au cours des trente dernières années, les augmentations salariales ont été faibles et découplées de la productivité, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Fonds monétaire international lui-même, aussi notre commission a-t-elle pris acte de la nécessité de renforcer le lien entre la croissance économique inclusive et l'emploi, les revenus du travail et la productivité.

Enfin, à titre d'exemples des politiques à adopter pour parvenir à ces objectifs, l'OIT devra mettre en avant des stratégies de financement durables et s'attaquer à la question des contraintes budgétaires qui pèsent sur les pays en renforçant la coordination et la coopération entre les organismes de développement multilatéraux et régionaux.

Conclusions concernant la troisième discussion récurrente sur l'emploi: Adoption

Le Président
(original espagnol)

Nous allons à présent procéder à l'adoption des conclusions présentées et de la résolution proposée par la commission, qui figurent dans le *Compte rendu des travaux*, n° 6A.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte les conclusions dans leur intégralité?

(Les conclusions sont adoptées.)

Résolution concernant la troisième discussion récurrente sur l'emploi: Adoption

Le Président (original espagnol)

Nous allons maintenant procéder à l'adoption de la résolution proposée concernant la troisième discussion récurrente sur l'emploi, dont le texte figure dans le *Compte rendu des travaux*, n° 6A.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution telle que proposée?

(La résolution est adoptée.)

Je tiens à féliciter tout particulièrement les membres du bureau de la commission, ainsi que toutes les personnes qui ont participé aux travaux de celle-ci, pour la tâche monumentale, complexe et difficile qu'ils ont su mener à bien – preuve s'il en est qu'il est possible de parvenir à des accords tripartites. Mes félicitations à vous.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)